

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'UFR de Physique du 17 mars 2016

Membres élus présents:

Atef Asnacios, Matteo Cacciari, Arache Djannati Atai, Fabrice Dodu, Romain Grasset, Lea Jouvin, François-Olivier Lacaille, Fabrizio Minganti, Jaysen Nelayah, Etienne Parizot, Cécile Roucelle, Angela Vasanelli

Membres élus représentés:

Véronique van Elewick (E. Parizot), Simona Mei (M. Cacciari), Matthias Gonzalez (A. Vasanelli), Mélissa Ridet (A. Djannati Atai), C. Jacquard (F. Dodu)

Invités permanents présents :

Francis Richard, Nadia Touazi

Invités :

Laurent Daudet, Christian Ricolleau, François Graner, Jean-Marc di Meglio

Matteo Cacciari est président de séance, Jaysen Nelayah est secrétaire de séance.
La séance débute à 9h35.

M. Cacciari récapitule brièvement l'ordre du jour de la session. Les points suivant seront discutés:

Ordre du jour :

- Présentation de Laurent Daudet de sa demande de délégation pour création d'entreprise, avis du conseil
- Avis sur les demandes CRCT
- Questions diverses

1. Présentation de Laurent Daudet de sa demande de délégation pour création d'entreprise, avis du conseil

Pour cette demande, le conseil auditionne L. Daudet. Celui-ci, professeur de l'université Paris Diderot à l'Institut Langevin, commence par une présentation brève du projet LightON qu'il a développé en collaboration avec des membres du laboratoire Kastler-Brossel et du laboratoire de Physique Statistique de l'ENS. Leur technologie brevetée (brevet co-détenu par ENS, ESPCI, CNRS, UPMC et UPD) concerne le développement de processeurs optiques rapides et de faible consommation pour le traitement des données. La start-up LightON, basée sur cette technologie, est hébergée à l'incubateur Agoranov depuis 2015. En 2016, LightON passera du stade de Startup à celui d'entreprise.

La délégation est demandée pour que L. Daudet puisse se consacrer entièrement à la création de cette entreprise. Plus particulièrement, il demande une mise à disposition de l'entreprise à plein temps pour 3 ans à partir du 01 juin 2016 pour prendre la fonction de directeur technique. Pour appuyer sa demande, L. Daudet affirme que celle-ci bénéficie du soutien de Damien Marchal, Vice-Président Relations avec le monde socio-économique et de la santé et que les bénéfices pour l'université seront multiples. Il énumère les points suivants (i) son salaire sera intégralement remboursé par l'entreprise sauf la première année, (ii) l'université

touchera des royalties sur l'exploitation du brevet, (iii) la nouvelle entreprise aura un fort potentiel pour l'emploi des stagiaires/doctorant de l'université (iv) elle participera au rayonnement de l'université. Avant de conclure, L. Daudet s'engage personnellement à reprendre à ses fonctions si l'entreprise ne respecte ses engagements sur le salaire.

Après sa présentation, L. Daudet quitte la séance.

Après discussion, le conseil adopte à l'unanimité la demande de délégation de L. Daudet. Toutefois, le conseil sera vigilant, et vérifiera que la compensation en heures complémentaires sera bien versée à partir de la deuxième année.

2. Avis sur les demandes CRCT

M. Cacciari présente brièvement les conditions et les modalités d'attribution du cadre général dans lequel les enseignants-chercheurs titulaires en activité sont amenés à demander un congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT). Il présente également les 4 dossiers qui ont été déposés au titre du Conseil National des Universités (CNU) et au titre de l'établissement pour la campagne 2015-2016 (voir liste ci-dessous).

Candidat(e)	Fonction
Imane Boucenna	MCF HC
Caroline Derec	MCF CN
Yann Gallais	MCF CN
Matthias Gonzalez	MCF CN

Pour chaque candidat, le conseil auditionne les deux rapporteurs qui ont été nommés. Ceux-ci présentent succinctement le curriculum vitae, un compte-rendu des activités sur les dernières années du candidat et les objectifs de sa demande de CRCT. Ils répondent aussi aux demandes d'informations complémentaires du conseil et émettent un avis motivé sur la demande.

Suite à la présentation de ces 4 candidatures, M. Cacciari énumère les deux possibilités qui s'offrent au conseil de l'UFR quant à l'instruction des dossiers suivant la procédure nationale. Dans le premier cas, le conseil émet un simple avis consultatif et l'instruction de la demande est réalisée par le CNU. Dans le second cas, le conseil procède immédiatement à un interclassement des candidat(e)s, proposition d'interclassement qui sera utilisée pour l'instruction locale des dossiers qui se déroulera après la phase nationale. Le choix du conseil se porte finalement sur l'option 1. Après discussion, les avis proposés sont les suivants :

Candidat(e)	Avis
Imane Boucenna	Favorable
Caroline Derec	Favorable
Yann Gallais	Très très Favorable
Mathias Gonzales	Favorable

Ces avis sont adoptés à l'unanimité des membres du conseil présents.

3. Questions diverses/Points d'information

a. Situation professionnelle d'Alexandre di Palma

F. Richard porte à l'attention du CUFR, la situation d'Alexandre Di Palma, technicien en fabrication mécanique de l'UFR. Actuellement, A. Di Palma est rattaché à l'équipe pédagogique de l'enseignement « Projet de Physique expérimentale (PhyEX) » qui se déroule durant la 3ème année de licence de Physique. En juillet 2016, il quittera son poste actuel pour rejoindre le laboratoire MSC. Sans support technique, l'enseignement PhyEX sera fortement handicapé. Conséquemment, F. Richard indique que l'UFR devra solliciter la commission des postes (session du 4 avril) pour demander un arbitrage favorable et pouvoir recruter son remplaçant dans les meilleurs délais, afin d'assurer la rentrée de septembre 2016.

b. Planification des réunions du CUFR

Actuellement, les réunions du conseil de l'UFR sont planifiées via Doodle par M. Cacciari. Angela Vasanelli demande au CUFR s'il ne serait pas souhaitable que le temps laissé aux membres pour répondre aux sondages soit écourté. Ceci permettra une finalisation plus rapide de dates de réunion qui est dans l'intérêt de tous. Les membres du conseil présents répondent favorablement à la demande d'A. Vasanelli.

La séance est levée à 10h46